



# MAIRIE de ABBEVILLE SAINT LUCIEN

1 rue de la Mairie  
60480

Tél : 03.44.79.13.35

Email : [mairie.abbeville.st.lucien@orange.fr](mailto:mairie.abbeville.st.lucien@orange.fr)

## **PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 17 JANVIER 2023 A 18H30**

Le mardi dix-sept janvier deux mil vingt-trois à dix-huit heure trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Vincent NOEL, Maire.

**Présents** : Vincent NOEL, Laurent BOUCHAIN, Nicolas BACQUET, Joëlle ACHEZ, Sylvaine CAFFIN, Eudoxie MODE, Cédric PINOTEAUX

**Absents excusés** : Elodie SPRUYTTE, Serge PIQUET (Procuration à Sylvaine CAFFIN), Laurence DUBERT (Procuration à Vincent NOEL), Coralie DESSERRE

**Secrétaire** : Monsieur BOUCHAIN Laurent

---

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à toute l'assemblée.

### **1/ DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE**

Monsieur Laurent BOUCHAIN est désigné Secrétaire de séance.

### **2/ APPROBATION DU DERNIER PROCES - VERBAL**

Le procès-verbal du dernier conseil est approuvé à l'unanimité des membres.

### **3/ Implantation communale de prise fibre FTTH (Délibération 2023-01-004)**

Jusqu'à présent, l'installation de nouvelles prises était conditionnée par la signature d'un protocole transactionnel avec le SMOTHD. Un accord financier ayant été trouvé, il s'agit désormais de trouver une solution au financement des nouvelles prises à installer dans les villages. Antérieurement (2015), l'installation coûtait 1 250.00€ par prise, financées à 70% par la région et le département, ce qui laissait 370.00€ par prise au bloc communal. Après 7 ans, on peut estimer la valeur d'une prise avant appels d'offres à 800.00€ l'unité, dont le département prendrait en charge 30% soit 240.00€ et il resterait 560.00€ à financer. Il est proposé aux communes que la CCOP prendrait en charge une partie de cette dépense, la région déclinant l'offre de participation, soit :

- **560.00€ : 2 = 280.00€ par prise installée, répartis 50% pour la CCOP et 50% pour la commune**

Le principe à retenir est de partager entre la commune et la CCOP la création de prises nouvelles par le biais d'une convention de fonds de concours pour les communes qui ne partagent par le produit de la Taxe d'Aménagement.

Ainsi, pour approuver un projet d'implantation communale de prises fibre FTTH, la commune devrait prendre une délibération qui devra préciser :

- Le nombre de prises souhaitées par la commune,
- Les adresses de références cadastrales des parcelles devant recevoir les prises,
- L'engagement de la commune à verser 50% du reste à charge de la communauté de communes une fois les subventions déduites, pour chaque prise installée. Cet engagement fera l'objet d'une convention de versement d'un fonds de concours.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DECIDE à l'unanimité, que pour étendre son réseau de fibre FTTH, la commune a besoin de créer 31 prises qui seront installées :

|       |                       |       |
|-------|-----------------------|-------|
| 31    | Rue des Frênes        | C187  |
| 33    | Rue des Frênes        | C187  |
| 35    | Rue des Frênes        | C187  |
| 37    | Rue des Frênes        | C187  |
| 39    | Rue des Frênes        | C187  |
| 41    | Rue des Frênes        | C187  |
| 43    | Rue des Frênes        | C225  |
| 45    | Rue des Frênes        | C224  |
| 47    | Rue des Frênes        | C223  |
| 49    | Rue des Frênes        | C222  |
| 1     | Rue du Cimetière      | ZK130 |
| 3     | Rue du Cimetière      | ZK131 |
| 5     | Rue du Cimetière      | ZK132 |
| 7     | Rue du Cimetière      | ZK133 |
| 9     | Rue du Cimetière      | ZK134 |
| 11    | Rue du Cimetière      | ZK135 |
| 19    | Rue du Bois St Martin | ZK125 |
| 21    | Rue du Bois St Martin | ZK126 |
| 23    | Rue du Bois St Martin | ZK128 |
| 25    | Rue du Bois St Martin | ZK129 |
| 3     | Rue des Vignes        | C908  |
| 3bis  | Rue des Vignes        | C911  |
| 25bis | Rue de Fontaine       | C303  |
| 27    | Rue de Fontaine       | C303  |
| 27bis | Rue de Fontaine       | C303  |
| 29    | Rue de Fontaine       | C303  |
| 29bis | Rue de Fontaine       | C303  |
| 32    | Rue de Beauvais       | C810  |
| 34    | Rue de Beauvais       | C810  |
| 36    | Rue de Beauvais       | C810  |
| 38    | Rue de Beauvais       | C810  |

PRECISE, à l'unanimité, que Monsieur le Maire sera autorisé à signer avec Monsieur le Président de la CCOP une convention de fonds pour verser à la CCOP 50% du reste à charge de cette opération une fois les subventions déduites.

**4/ Demande de subvention (délibérations 2023-01-001 ; 2023-01-002 ; 2023-01-003 ; 2023-01-005 et 2023-01-006)**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la nécessité de demander des subventions pour les différents travaux prévus au sein de la commune :

- Installation de bordures rue du Bois
- Installation de bordures rue du Bois St Martin
- Acquisition du terrain (succession DEFRANCE par droit de préemption)
- Diagnostic de l'Eglise
- Restauration des calvaires

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à faire des demandes de subventions auprès des différents partenaires financiers.

**5/ SUCCESSION DEFRANCE – Droit de préemption**

Les parcelles C566 et C567 font partie des emplacements réservés dans le PLU.

La propriétaire étant décédée, les successeurs ont contacté la mairie car ils mettent en vente ces parcelles.

La commune souhaiterait y faire un parking ainsi qu'un emplacement pour des équipements sportifs et des locaux d'accueil au public.

Les terrains sont situés au cœur du village. Les raisons de cette acquisition sont que la commune compte aujourd'hui 520 habitants. En vue de son développement futur, ces terrains permettraient d'équiper la commune en parking, ce qui fait défaut aujourd'hui, près de la mairie, de l'école, de l'église et du cimetière.

De plus, par leur position, ces terrains permettraient la mise en place d'une trame piétonne entre la zone à urbaniser prévue dans le PLU et le centre du village.

Suite à la rencontre avec les vendeurs, la commune est aussi intéressé par la parcelle C565 constituée d'une maison d'habitation et de bâtiments.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve la contexture du projet et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents en rapport avec l'acquisition du terrain, de la maison d'habitation et des bâtiments.



## **6/ Remplacement poteaux incendie**

Le remplacement de deux poteaux incendie a eu lieu dans la commune :

- Rue de Beauvais
- Rue des Vignes

Le poteau incendie de la rue de Beauvais n'était pas accessible aux pompiers car la haie du particulier empiète sur la voie publique.

Un courrier lui sera fait demandant la taille de cette haie.

## **7/ PLUiH**

Le sujet sera évoqué lors d'une prochaine réunion de conseil.

## **8/ INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

### **- Convention SPA**

La commune signe le renouvellement de convention avec la SPA

N'ayant plus d'informations, ni de questions, Monsieur le Maire lève la séance à 20h00.

Conformément au décret 2010-783 du 8 juillet 2010, la séance du Conseil Municipal du 17 janvier 2023 a comporté 6 délibérations comme suit :

|   |  |                             |
|---|--|-----------------------------|
| 1 | Installation de bordure rue du Bois – Demande de subvention            | Délibération<br>2023-01-001 |
| 2 | Installation de bordures rue du Bois st Martin – Demande de subvention | Délibération<br>2023-01-002 |
| 3 | Acquisition du terrain Succession DEFRANCE + Demande de subvention     | Délibération<br>2023-01-003 |
| 4 | Implantation communale de prise fibre FTTH                             | Délibération<br>2023-01-004 |
| 5 | Diagnostic Eglise – Demande de subvention                              | Délibération<br>2023-01-005 |
| 6 | Restauration des calvaires – Demande de subvention                     | Délibération<br>2023-01-006 |

|                  |                                      |                  |                |
|------------------|--------------------------------------|------------------|----------------|
| NOEL VINCENT     |                                      | ACHEZ JOELLE     |                |
| BOUCHAIN LAURENT |                                      | MODE EUDOXIE     |                |
| CAFFIN SYLVAIN   |                                      | PINOTEAUX CEDRIC |                |
| PIQUET SERGE     | <b>Excusé (Pouvoir à Mme CAFFIN)</b> | SPRUYTTE Elodie  | <b>Excusée</b> |
| BACQUET NICOLAS  |                                      | DESSERRE Coralie | <b>Excusée</b> |
| DUBERT Laurence  | <b>Excusée (Pouvoir à M. NOEL)</b>   |                  |                |